



Code de Transparence

LBPAM ISR OBLI EUROPE

LBPAM ISR OBLI LONG TERME

LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME

LBPAM ISR OBLI REVENUS

LBPAM ISR TAUX

LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES

Janvier 2025

Code de transparence ISR :

Le présent Code de Transparence est la version française du Code de Transparence Européen.

Déclaration d'engagement :

L'Investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion de nos fonds. Nous sommes impliqués dans l'ISR depuis l'année 1997 et nous nous félicitons de la mise en place du Code.

Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible sur notre site internet.

Conformité avec le Code de Transparence :

LBP AM s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons.

Les fonds couverts par le présent code de transparence respectent l'ensemble des recommandations du Code.

Contenu

1 Liste des fonds concernés par ce Code de transparence

2 Données générales sur la société de gestion

2.1	Nom de la société de gestion en charge des fonds auquel s'applique ce Code.....	6
2.2	Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?	6
2.3	Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?	8
2.4	Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?	9
2.5	Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?	10
2.6	Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?	11
2.7	Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?	12
2.8	Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?	13

3 Méthodologie d'évaluation ESG des émetteurs

3.1	Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du / des fonds ?	14
3.2	Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?	14
3.3	Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?	15
3.4	Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?	17
3.5	Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation) ?	17
3.6	À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?	24

4 Processus de gestion

4.1	Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	25
-----	--	----

4.2	Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	26
4.3	Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?	26
4.4	Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?	26
4.5	Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ? .	27
4.6	Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?	27
4.7	Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?	27
4.8	Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?	28

5 Contrôle et Reporting ESG

5.1	Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?	29
-----	---	----

6 Mesures d'impact et reporting ESG

6.1	Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?	30
6.2	Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?	30
6.3	Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?	31
6.4	La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?	32

1 Liste des fonds concernés par ce Code de transparence

Nom du fonds	Forme juridique	Classification AMF	Approche ISR	Encours au 31/12/2024 (M€)	Lien vers les documents relatifs au fonds
LBPAM ISR OBLI EUROPE	Fonds Commun de Placement (FCP)	Obligations et autres titres de créances internationaux	Notation extra-financière best-in-universe + Exclusion des valeurs en liste d'exclusion + Note moyenne extra-financière du fonds meilleure que la note moyenne extra-financière de l'univers d'investissement noté après élimination des 25% des valeurs les moins bien notées	186	https://www.labanquepostale-am.fr/nos-fonds/detail-fonds/id/1116?fund=FOE&isin=FR0000423378&laposte=
LBPAM ISR OBLI LONG TERME	Fonds Commun de Placement (FCP)	Obligations et autres titres de créances libellés en euro		51	https://www.labanquepostale-am.fr/nos-fonds/detail-fonds/id/1116?fund=OBP&isin=FR0010613877
LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME	Fonds Commun de Placement (FCP)	Obligations et autres titres de créances libellés en euro		595	https://www.labanquepostale-am.fr/nos-fonds/detail-fonds/id/1116?fund=TOA&isin=FR0000287997
LBPAM ISR OBLI REVENUS	Fonds Commun de Placement (FCP)	Obligations et autres titres de créances libellés en euro		76	https://www.labanquepostale-am.fr/nos-fonds/detail-fonds/id/1116?fund=RVT&isin=FR0010295295&laposte=
LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES	Fonds Commun de Placement (FCP)	Obligations et autres titres de créances libellés en euro		109	https://www.labanquepostale-am.fr/nos-fonds/detail-fonds/id/1116?fund=ROC&isin=FR0013333143&laposte=
LBPAM ISR TAUX	Fonds Commun de Placement (FCP)	N/A		55	https://www.labanquepostale-am.fr/fr/nos-fonds/detail-fonds/id/1116?fund=TAI&isin=FR0013306701

*Liste d'exclusion de LBP AM : exclusions réglementaire (armes controversées), normative (violation des Principes du Pacte Mondial), sectorielle (Tabac, jeux d'argent et charbon, Pétrole et Gaz, Biodiversité et Déforestation) et spécifique (manquements sérieux sur l'un des 4 piliers de la philosophie GREaT).

2 Données générales sur la société de gestion

2.1 Nom de la société de gestion en charge des fonds auquel s'applique ce Code.

Fonds géré par LBP AM avec une délégation de gestion financière à OSTRUM Asset Management :

- LBPAM ISR TAUX

Fonds gérés par LBP AM avec une délégation de gestion financière à AEGON Asset Management :

- LBPAM ISR OBLI EUROPE
- LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME
- LBPAM ISR OBLI REVENUS
- LBPAM ISR OBLI LONG TERME
- LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES

Société de gestion	Délégitaire de gestion financière	Délégitaire de gestion financière
LBP AM 36, Quai Henri IV 75004 Paris Tél. : +33 1 57 24 21 00 https://www.lbpam.com/fr	OSTRUM ASSET MANAGEMENT 43, avenue Pierre Mendès-France 75013 Paris cedex 13 France Tél. : +33 1 58 19 09 80 https://www.ostrum.com	Aegon ASSET MANAGEMENT Aegonplein 50 2591 TV The Hague The Netherlands Tél. : +31 70 344 32 10 https://www.aegonam.com/

2.2 Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Filiale de la Banque Postale, groupe public aux valeurs citoyennes, LBP AM est un gérant engagé aux côtés de ses clients et de ses partenaires, pour une finance durable.

Nous sommes convaincus que l'ISR est le mode de gestion pertinent pour nos clients, car l'avènement d'un système financier durable est une condition clé à une croissance durable, à même de préserver les intérêts au long cours de leurs bénéficiaires. Apporter des réponses au financement des retraites, donner du sens à l'épargne de nos clients, orienter les investissements vers la transition énergétique et le développement des territoires, encourager les meilleures pratiques en matière de gouvernance et de gestion des ressources humaines et naturelles : c'est toute l'ambition que nous donnons à notre métier d'investisseur.

Pour tous nos fonds ouverts qui y sont éligibles, nous avons fait en 2018 le choix stratégique d'obtenir le label ISR public, afin de garantir cet engagement et d'offrir de la transparence à nos clients. C'est une réalité depuis la fin de l'année 2020. Pour les mandats et les fonds dédiés, nos savoir-faire ISR sont proposés de manière systématique à nos clients et mis en œuvre à leur demande, au cas par cas.

Approche GREaT

En réponse aux grands enjeux de notre société : le développement démographique, l'urbanisation, l'environnement, le climat, l'agriculture, l'alimentation et la santé publique, nous avons développé une approche innovante de l'analyse et de la gestion ISR.

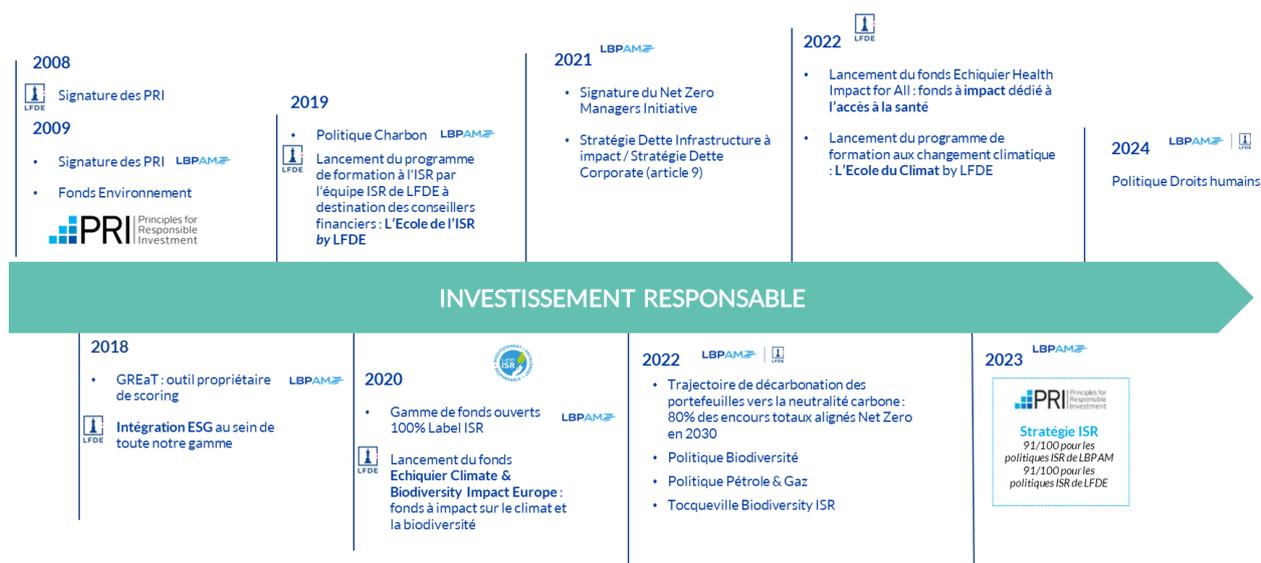
Au-delà de la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), nous concentrons notre philosophie d'investissement GREaT sur quatre piliers porteurs de solutions et permettant de maîtriser les risques :

- la **G**ouvernance responsable.
- la gestion durable des **R**essources,
- la transition **E**nergétique,
- le développement des **T**erritoires,



Cette méthode s'adapte à toutes les classes d'actifs et permet de noter les pratiques de développement durable de 12 000 entreprises. Elle intègre l'impact sur les territoires de l'activité d'une entreprise, marqueur fort de l'ADN de notre groupe La Banque Postale et élément distinctif de notre approche innovante.

Historique (non-exhaustif) de la participation à des initiatives de place :



Engagement en faveur du climat

S'engager en faveur du climat, c'est aussi accompagner nos clients vers des investissements plus durables, respectueux de l'environnement. Pour ce faire, nos conseillers, gérants et analystes partagent avec eux leur connaissance et conviction, pour investir dans des entreprises vertueuses aujourd'hui, ou qui travaillent pour trouver des solutions pour demain. Nous fournissons à nos investisseurs des reportings Transition Energétique pour analyser le bilan de leurs actifs : intensité carbone, exposition charbon, entreprises solutions.

Et en conformité avec l'article 29 de la Loi Energie Climat, nous publions un rapport sur l'impact de nos investissements sur la transition énergétique.

[Rapport LBP AM sur la Loi Energie Climat](#)

2.3 Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Notre démarche d'investisseur responsable est au cœur de notre philosophie de gestion de conviction. Elle vise à satisfaire les exigences de performance de nos clients tout en donnant du sens à leurs investissements.

Politique d'exclusion

Le Comité d'Exclusion de LBP AM est l'instance qui décide de l'exclusion d'Etats ou de sociétés exposées à des controverses majeures.

Pour les Etats, nous sommes particulièrement vigilants aux violations systématiques des droits humains, aux pratiques de corruption structurelles ou encore à l'utilisation à outrance de ressources naturelles.

Pour les entreprises, nous excluons celles qui violent de manière sévère, répétée et sans mesures correctives les Principes du Pacte Mondial. Nous établissons une liste d'entreprises faisant l'objet des controverses les plus graves, telles que la corruption ou la pollution, et pour lesquelles aucune réponse appropriée n'a été apportée.

Cette démarche a un impact sur nos décisions d'investissement.

Le Comité d'Exclusion évalue chaque cas selon 3 niveaux :

- Exclusion du titre : entraîne la vente du titre ;
- Suspension : entraîne une interruption des achats ;
- Alerte : entraîne une vigilance renforcée.

La liste d'exclusions inclut plusieurs types d'exclusion :

- **Réglementaire** : Les entreprises impliquées dans la production et/ou la commercialisation des armes controversées et non conventionnelles, telles que mines anti-personnel, bombes à sous-munitions, armes biologiques, chimiques, nucléaires, à uranium appauvri, aveuglantes et incendiaires.
- **Sectorielle** : Tabac, jeux d'argent et charbon, Pétrole et Gaz, Biodiversité et Déforestation
- **Normative** : Exclusion des entreprises qui violent de manière sévère, répétée et sans mesures correctives les Principes du Pacte Mondial.
- **Spécifique** : Entreprises mal évaluées sur une dimension ISR pouvant présenter un impact matériel pour l'entreprise

Politique d'exclusion du charbon

Les investissements de LBP AM se limitent aux entreprises des secteurs miniers et de la production d'électricité qui ont annoncé une sortie pilotée du charbon, et qui sont alignés avec l'Accord de Paris.

LBP AM exclut systématiquement les entreprises impliquées dans des projets d'extension de mines ou de centrales thermiques ainsi que les entreprises n'ayant pas communiqué sur un engagement à sortir du charbon.

Politique d'exclusion du Pétrole et Gaz

Exclusion des entreprises dont le CA est exposé aux énergies non conventionnelles, et entreprises n'ayant pas engagé une transition énergétique.

Politique d'exclusion Biodiversité

Au sein des secteurs à fort impacts (énergie ; agroalimentaire, boissons, tabac ; matériaux ; transport ; services et infrastructures publics) exclusion des acteurs ayant l'impact le plus négatif et ne démontrant pas la mise en œuvre de moyens pour le réduire.

Politique d'exclusion Déforestation

Au sein des secteurs exploitant les principales commodités à risque (huile de palme, soja, bétail et ses dérivés, caoutchouc, bois et cacao), exclusions des entreprises qui ne sont pas dotées de politique anti-déforestation, engagements, feuille de route et reporting en la matière en alignement avec l'«Accountability Framework ».

Engagement et politique de vote

Le Groupe LBP AM est convaincu qu'aux côtés d'autres parties prenantes (les salariés eux-mêmes, les syndicats, la société civile, les ONG, etc.), les investisseurs responsables ont un rôle à jouer dans l'accompagnement des entreprises dans leur trajectoire vers des pratiques durables. C'est pourquoi nos politiques de vote et d'engagement constituent des leviers clés de mise en œuvre de notre action d'investisseur responsable, complétant les autres leviers que sont la sélection ESG, l'exclusion, la gestion des controverses et l'investissement thématique

La politique de vote de LBP AM est [disponible ici](#).

La politique d'engagement de LBP AM est [disponible ici](#).

2.4 Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

La méthodologie de notation ESG propriétaire GREaT intègre des indicateurs relatifs aux différentes catégories de risques de durabilité comme les risques liés au changement climatique, aux enjeux de gouvernance et au respect des droits humains. Sont ainsi considérés : Les risques réglementaires, captés par le critère « Éthique des affaires » qui évalue les dispositifs de contrôle interne mis en place chez les émetteurs ; Les risques opérationnels, captés par le pilier « Gestion durable des Ressources » qui s'intéresse notamment à la qualité de la gestion des ressources humaines (formation, maîtrise du turnover, etc.) et à la mise en place de systèmes solides de management environnemental, tous deux facteurs de réduction du risque opérationnel ; Les risques stratégiques, qui concernent l'alignement de la stratégie des entreprises avec les tendances de long terme, particulièrement avec les piliers « Transition Énergétique » et « Développement des Territoires » ; Les risques climatiques, que sont les risques physiques qui couvrent les dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques ; et les risques de transition qui résultent des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone, suite à un changement de réglementation, à l'émergence de nouvelles technologies « disruptives », etc. Ces risques sont analysés dans le pilier « Transition Énergétique ».

LBP AM souhaite inscrire sa gestion dans une trajectoire compatible avec l'objectif de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement global à 1,5°C d'ici la fin du siècle. Nous étudions l'atteinte de la neutralité carbone dans nos portefeuilles en 2050 et la mise en place d'une stratégie climat adéquate. Cette stratégie se développe en trois volets :

1. Réduire notre exposition aux actifs fortement carbonés,
2. Optimiser le choix des entreprises et des secteurs en portefeuille,
3. Renforcer les investissements dans les entreprises qui apportent une solution à la transition énergétique et contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique.

Ces trois axes nous permettent ainsi de structurer une démarche cohérente et de présenter une méthodologie robuste pour maîtriser les risques et accroître les opportunités liées au climat dans nos décisions d'investissement.

2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Pour LBP AM

L'investissement responsable implique toutes les équipes de LBP AM à des degrés divers.

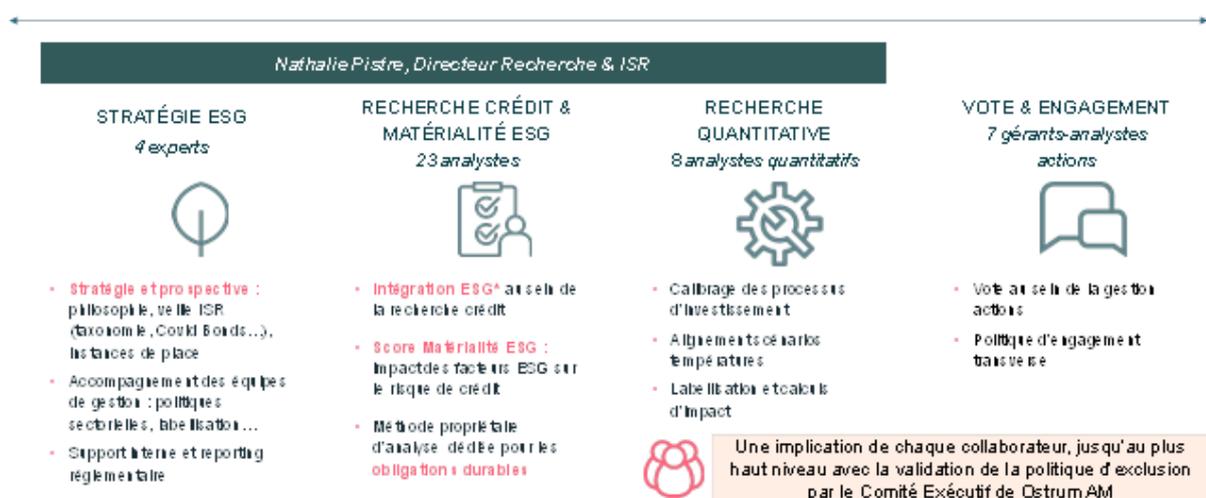
Il concerne en premier lieu les équipes de recherche de LBP AM :

- L'équipe Solutions ISR qui est en charge de la méthodologie d'analyse ISR GREaT et de la plateforme de notation quantitative GREaT 360. Elle est également responsable de l'engagement et du vote aux assemblées générales.
- L'équipe Analyse Fondamentale et Durable en charge de la recherche financière et extra-financière qualitative.

L'ensemble des fonds ouverts éligibles ayant été labélisés, tous les gérants-analystes sont impliqués dans l'investissement responsable. D'autres équipes sont également impliquées, comme les équipes commerciales, marketing et communication en expliquant notre démarche d'investisseur responsable à nos clients, ou encore celle en charges de la conformité et des risques en surveillant la bonne application des règles de gestion ISR.

Pour Ostrum AM :

Ostrum AM s'est doté d'une organisation interne robuste et dédiée pour structurer ses Politiques et ses services d'investissement en matière ISR, via une direction ISR et Recherche sur laquelle s'appuie l'ensemble des équipes de gestion. Cette direction est logée au sein de la direction des gestions et travaille de façon étroite avec les différentes équipes de gestion, en particulier sur les processus d'investissement, la politique d'engagement ou les approches sectorielles.



Source : Ostrum Asset Management

La direction ISR et recherche comprend trois équipes :

- La recherche crédit : Elle est en charge de l'analyse crédit des émetteurs avec l'intégration des aspects ESG. Via un cadre d'analyse bien défini les éléments ESG et climatiques sont systématiquement intégrés à leurs analyses, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels. Des analystes spécialisés enrichissent notre expertise Sustainable bonds (obligations vertes, obligations sociales, obligations durables...). L'équipe porte également le dialogue avec les entreprises.
- La recherche quantitative : Elle est en charge des méthodologies quantitatives, de calibration et construction de portefeuilles et intègre une forte dimension ESG et climatique dont l'analyse de scénarios, de températures, scores, calculs d'impact, labellisation, ... Les analystes quantitatives sont en charge d'un modèle d'évaluation propriétaire des Etats intégrant des critères ESG (ex : variables ESG tel que le contrôle de la corruption, la stabilité politique, les émissions de CO2, etc. Sources : la Banque Mondiale et le Programme des Nations Unies pour le Développement).

La stratégie ESG : L'équipe supervise de manière transversale l'ensemble des sujets ESG/ISR/Climat et prend en charge les besoins transverses ainsi que plusieurs grandes thématiques. A partir de travaux de veille, l'équipe mène une réflexion afin de former des propositions de Politiques et Stratégies ESG. Elle met également en place la gouvernance et la comitologie associée, et définit les procédures. Elle a un rôle d'animation de ces Politiques, en pilotant des groupes de travail et des comités dédiés et en assistant les équipes de gestion au quotidien. Elle assure aussi un suivi de nos clients et les accompagne dans leur réflexion sur les différentes politiques ESG et certains éléments de reporting et d'analyse. Enfin, l'équipe est en charge de la communication interne et externe sur ces sujets via des reportings spécifiques, et plus spécifiquement prend en charge les demandes des régulateurs.

2.6 Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

Pour LBP AM

Une dizaine d'analystes sont impliqués sur les sujets de l'ESG et l'ensemble des gérants-analystes de LBP AM gérant des fonds ISR.

Pour Ostrum AM :

Comme évoqué en question 2.5, l'analyse ESG des titres crédit est assurée par plusieurs équipes complémentaires : d'une vingtaine d'analystes Crédit et l'intégration ESG dans l'analyse des titres d'état est menée au travers du modèle d'évaluation propriétaire développé par l'équipe d'analystes quantitatives ainsi que par un comité Sélection Dettes Souveraines (SDS) intégrant des critères ESG revus dans la perspective de l'horizon d'investissement.

- Analyse Crédit : 23 analystes crédit dont deux analystes Green bonds – analyse crédit intégrant des critères financiers et ESG
- Stratégie ESG : 4 analystes – supervision des sujets ESG/ISR de manière transverse
- Recherche quantitative : 8 analystes – modèle d'évaluation du risque pays intégrant des critères ESG
- Gestion Actions : 7 gérants-analystes action (assurant l'analyse financière et ESG des entreprises de leur périmètre action).

Chez Ostrum AM, tous les gérants sont susceptibles de gérer un portefeuille avec une intégration ESG. A fin juin 2023, 100% des encours (hors ABS) seront gérés avec une analyse intégrant des critères ESG.

2.7 Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

LBP AM adhère aux PRI depuis 2009.

LBP AM est un acteur de l'avancée de la recherche académique, de l'engagement social et de l'engagement pour le climat. C'est ce qu'illustrent ses participations actives à des groupes de travail et de réflexion, dans une large couverture de thématiques.

Initiatives aux auxquelles LBP AM participe :

Nos actions d'engagements avec les entreprises sont conduites par le biais d'engagement bilatéral ou collaboratif

Appartenance à des groupes de place français et internationaux sur les volets Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance:

- Membre du **FIR** - campagne d'engagement sur le travail forcé et le travail des enfants & membre fondateur d'un groupe de travail sur la gouvernance des petites et moyennes entreprises
- Membre des **PRI** - groupe de travail sur la responsabilité fiscale et la production de matières premières responsable ainsi que participation à la campagne d'engagement **Advance**
- Membre fondateur du **Club30%** - participation à un campagne d'engagement sur la parité hommes-femmes
- Membre de l'**IAHR** - groupe de travail sur le travail forcé des Ouighours et zones touchées par des conflits et zones à haut risques
- **ChemSec** - participation à une campagne d'engagement sur les PFAS
- Membre du **Climate Action 100+ & Nature Action 100**
- Membre du **Ceres** - groupe de travail sur l'utilisation des sols et climat, déforestation et biodiversité
- Membre du **FAIRR** - groupe de travail sur l'aquaculture durable, protéines durables, biodiversité et pollution, résistance aux antimicrobiens et antibiotiques
- Membre de l'**IFD** - groupes de travail sur l'impact, la transition juste, la biodiversité et la déforestation
- Membre du **CDP** - participation à des campagnes d'engagement sur le climat « Non Disclosure Campaign » et « Science-Based Targets Campaign »
- Membre de la **Finance for Biodiversity Fondation** - participation à une campagne d'engagement sur le secteur du textile

Campagnes d'engagement dans le cadre des associations :

- Access to medicine foundation
- UNI Global Union
- Shareaction
















Ostrum AM, délégataire de gestion financière, est signataire des PRI depuis 2008.

Ostrum AM a également la volonté de perfectionner et d'appliquer sa politique d'investissement responsable en contribuant à la mise au point de normes ESG et en assurant leur promotion. La société joue un rôle actif dans les initiatives du secteur qui visent l'amélioration et la normalisation des pratiques d'investissement responsable. Ostrum AM est membre des instances de place suivantes :

FRANCE



INTERNATIONAL



ENJEUX CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX :





2.8 Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

A fin décembre 2024, le groupe LBP AM gère 48 Mds€ d'encours SFDR 8 et 9.

3 Méthodologie d'évaluation ESG des émetteurs

3.1 Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du / des fonds ?

LBP AM est convaincu que les pratiques d'investissement socialement responsable sont un levier indispensable pour permettre aux marchés financiers de jouer un rôle plus vertueux dans l'économie.

L'objectif de notre gestion est de **financer et d'investir dans les entreprises qui** :

- Maîtrisent les risques ESG par leurs bonnes pratiques en termes de Gouvernance et de gestion durable des Ressources
- Présentent des opportunités par le développement de nouveaux modèles économiques en lien avec la Transition Energétique et le Développement des Territoires

Un second objectif est de participer à l'amélioration des pratiques des entreprises sur les catégories E, S, DH et G au travers des 4 piliers de la note GREaT :

- E « Environnement » : pilier Transition Energétique
- S « Social » : pilier Gestion Durable des Ressources
- G « Gouvernance » : pilier Gouvernance Responsable
- DH « Droits Humains » : pilier Gestion Durable des Ressources

Les objectifs sur chacun de ces piliers sont détaillés en section 3.3 relative à la méthodologie d'analyse GREaT. Les fonds couverts par le présent Code de transparence proposent une gestion tenant compte de la note GREaT du portefeuille.

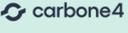
3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

L'analyse ESG s'appuie sur l'expertise des équipes de LBP AM. L'équipe Solutions ISR est composée d'experts des enjeux ESG. Elle est chargée d'élaborer des méthodologies et des argumentaires sur les enjeux ESG afin d'alimenter la méthode propriétaire GREaT de LBP AM. Elle est également en charge de définir la politique climat de LBP AM. C'est enfin elle qui coordonne la mise en œuvre de la politique de vote et d'engagement de LBP AM pour tous les fonds LBP AM.

La Direction de la Recherche est composée de plus de 10 collaborateurs et joue aussi un rôle clé dans l'analyse des émetteurs. L'ensemble des analystes de LBP AM couvrent les valeurs suivies sur le plan financier comme extra-financier. Ils sont chargés d'évaluer la matérialité des enjeux ESG dans leurs recommandations d'investissement aux gérants.

L'analyse ESG s'appuie également sur des outils internes et externes. Elle est alimentée par les rencontres avec les entreprises et la recherche ESG des brokers sélectionnés par LBP AM. L'outil quantitatif propriétaire (GREaT 360) permet de faire la synthèse des critères sélectionnés par LBP AM auprès de fournisseurs d'informations externes reconnus.

FOURNISSEUR	PRESTATION
	Accès à Norm-Based Research ainsi qu'à des données sur les activités controversées (industrie de l'armement, de tabac et des jeux d'argent)
	Accès à des données ESG et au suivi de controverses concernant des émetteurs et analyse de données et construction de modèles d'analyse de risque climat.
	Accès à des données ESG et au suivi de controverses concernant des émetteurs
	Accès à des données ESG spécifiques aux moyennes et petites entreprises cotées sur les marchés européens
	Accès à des données sur la trajectoire et l'alignement net zero des entreprises

FOURNISSEUR	PRESTATION
 	Données relatives à l'empreinte biodiversité via la méthodologie BIA-GBS (Biodiversity Impact Analytics powered by the Global Biodiversity Score™)
	Données relatives à l'impact environnemental des entreprises, en particulier sur les activités liées aux énergies fossiles
	Accès à des données ESG brutes
	Accès à des données sur les entreprises ayant des activités liées au charbon et/ou énergies fossiles non conventionnelles
	Données taxonomie et PAIs
	Accès à des données relatives aux pesticides

Pour Ostrum AM :

Emetteurs souverains – SDG Index

Pour les émetteurs souverains, le SDG Index publié par SDSN (« Sustainable Development Solutions Network ») et Bertelsmannstiftung est une initiative de l'Organisation des Nations Unies en lien avec les objectifs de développement durable.

Les Sustainable Development Goals (SDG - Objectifs de Développement Durable) sont 17 objectifs adoptés par tous les états membres des Nations Unies, afin de guider la collaboration internationale vers le développement durable. Le SDG Index agrège les données disponibles pour l'ensemble de ces 17 SDGs et fournit une évaluation sur la façon dont les pays performant comparés à leurs pairs. Nous utilisons ces notations pour les émissions souveraines, les collectivités territoriales, les agences garanties par ces mêmes états et les entités supranationales.

GREaT360 : pour tout autre émetteur

3.3 Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Notre ambition est de sélectionner des entreprises, des États ou tout autre émetteur qui agissent en faveur du développement durable.

Pour ce faire, nous avons défini la méthodologie d'analyse GREaT, issue de plusieurs années de recherche, qui repose sur quatre piliers :



Notre méthodologie GREaT repose sur les lignes directrices suivantes :

- **Novatrice**, avec l'utilisation de quatre piliers pour analyser les risques et les opportunités propres à chaque émetteur ;
- **Prospective**, en identifiant des entreprises tournées vers l'avenir ;
- **Rigoureuse**, à travers un référentiel unique pour analyser, mesurer et noter ;
- **Flexible**, par l'adaptation aux spécificités de chaque classe d'actifs.

Avec cette méthodologie, nous avons souhaité mettre en place un cadre d'analyse qui se différencie d'une méthodologie ESG « classique ». Le pilier consacré au développement des territoires, marque ainsi notre sensibilité aux enjeux d'inclusion, d'équité et de soutenabilité à l'échelle locale, que nous partageons avec le groupe public auquel nous appartenons. Les enjeux de relocalisation, de lutte contre les fractures territoriales, de soutien aux acteurs locaux, sont pleinement intégrés à notre analyse des émetteurs.

Pour les émetteurs souverains et assimilés souverains :

SDG Index est la donnée externe utilisée par Ostrum AM pour évaluer les émetteurs souverains et assimilés (agences gouvernementales, collectivités territoriales, etc.) sur le plan extra-financier.

Elle s'appuie sur les 17 Sustainable Development Goals (SDG) définis par l'ONU. Le SDG Index est publié par SDSN (« Sustainable Development Solutions Network », une initiative globale de l'Organisation des Nations Unies) et Bertelsmannstiftung, pour les souverains. Les SDG sont 17 objectifs adoptés par tous les états membres des Nations Unies, afin de guider la collaboration internationale vers le développement durable. Le SDG Index agrège les données disponibles pour l'ensemble de ces 17 SDGs et fournit une évaluation sur la façon dont les pays performant comparés à leurs pairs. Ainsi, SDG Index est un score numérique compris entre 0 et 100 disponible pour l'ensemble des équipes de gestion, qui suit le progrès achevé par les pays dans leur poursuite des 17 SDG de l'Organisation des Nations Unies.

Son rôle premier est d'aider chaque pays à identifier les priorités en matière de développement durable et mettre en place un plan d'action mais aussi à comprendre leurs défis et à identifier les lacunes qui doivent être comblées pour atteindre les SDGs d'ici 2030. L'indice permet également à chaque pays de se comparer à la région, ou avec d'autres pays « homologues », notés à des niveaux similaires. En effet, le SDG index a construit les différentes mesures pour chaque SDG afin qu'elles indiquent immédiatement la position d'un pays sur un spectre de 0 à 100 allant du « pire » (score 0) au « meilleur » (score 100). Le rapport produit par le SDG Index présente également les tableaux de bord des SDG, pour chaque pays couvert. Chaque objectif y est coloré comme « vert », « jaune » ou « rouge », indiquant si le pays a déjà atteint l'objectif (vert), s'il est sur une « piste de prudence » (jaune) ou s'il est loin d'être atteint en 2015 (rouge).

Afin d'évaluer chacun de ces objectifs, le SDG index se source de données officielles (communiquées par les gouvernements nationaux, ou les organisations internationales) et de données non officielles (collectées par des acteurs non gouvernementaux tels que les instituts de recherche, les universités, les ONG et le secteur privé). Veuillez noter que la moitié des données officielles utilisées proviennent de trois organisations : l'OCDE, l'OMS et l'UNICEF. Voici quelques exemples des principaux indicateurs analysés par le SDG index : taux de mortalité maternelle, espérance de vie, population ayant accès à des services sanitaires.

3.4 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Nos analyses intègrent pleinement les risques et opportunités spécifiques liés au changement climatique. Les risques associés à la transition vers une économie bas carbone sont pris en compte dans notre notation ESG (GREaT) des émetteurs. Pour le charbon, les investissements se limitent aux entreprises des secteurs miniers et de la production d'électricité qui ont annoncé une sortie pilotée du charbon, et qui sont alignés avec l'Accord de Paris. Nous cherchons par ailleurs à renforcer nos investissements vers les actifs permettant de favoriser une économie bas carbone, comme les énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique.

Cette analyse est complétée par des indicateurs quantitatifs présentes dans les reporting ESGDH de tous nos fonds :

- Intensité carbone : nombre de tonnes de gaz à effet de serre générées (scope 1 + 2) pour 1 million d'euros investis
- La consommation d'eau en m³ rapportées à 1 million de dollars de chiffre d'affaires.

3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation) ?

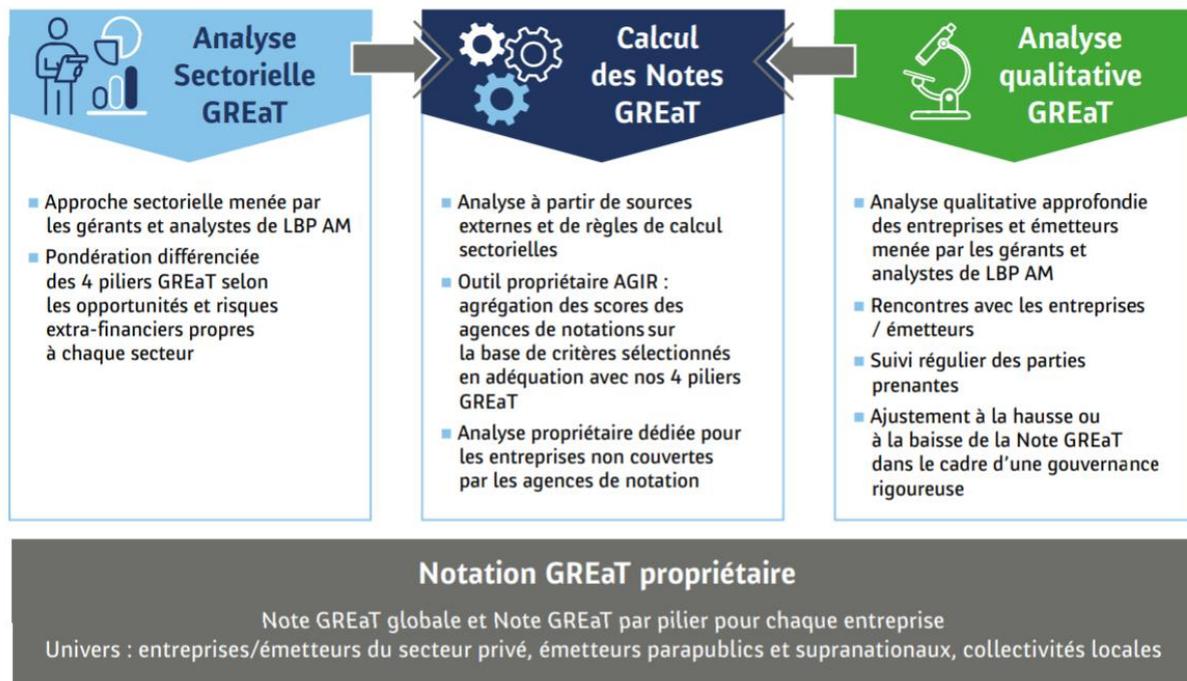
- **Analyse ESG des émetteurs privés et publics non souverains**

La méthodologie GREaT se décline pour les entreprises, les émetteurs du secteur privé, parapublics et supranationaux, collectivités locales, couverts par les agences de notation extra-financières avec lesquelles nous travaillons.

La force de notre modèle repose sur :

- Une couverture large de 12 000 émetteurs.
- Une fiabilité et une réactivité accrues de la notation ESG grâce à la multiplicité et la complémentarité des sources d'évaluation.
- Un modèle qui évalue à la fois les pratiques et la durabilité des modèles d'affaires.
- Une notation qui reflète nos convictions dans le domaine du développement durable.

Cette démarche s'articule autour de trois étapes :



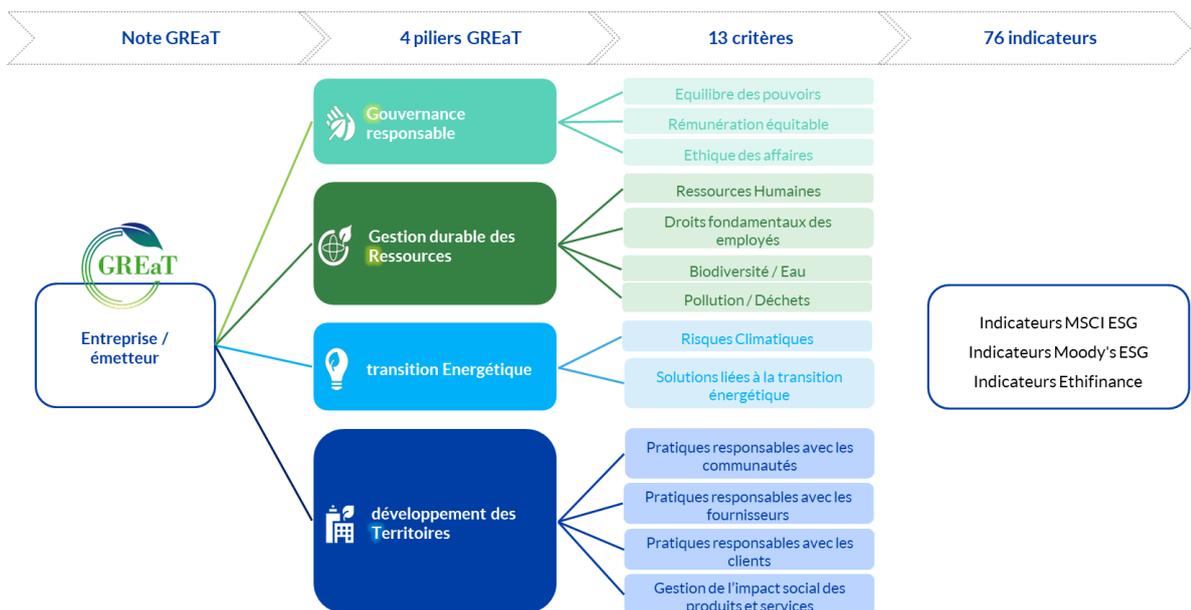
Au terme de ces trois étapes, chaque émetteur de notre univers dispose donc d'une Note GREaT, sur une échelle de 1 (qualité ESG forte) à 10 (qualité ESG faible).

Analyse sectorielle

À partir de données externes (agences de notation, bureaux d'analyse, ONG, think tanks, etc.), nos spécialistes ISR évaluent régulièrement l'importance relative des quatre piliers GREaT pour chaque secteur. Ce travail alimente la définition de la pondération de ces piliers afin de refléter la pertinence des enjeux pour chaque secteur.

Analyse quantitative

La notation quantitative ISR est alimentée par des indicateurs collectés auprès d'agences de notation spécialisées telles que Moody's ESG et MSCI ESG qui fournissent aux investisseurs des bases de données compilant différents éléments relatifs aux critères ESG. Pour ces deux agences, choisies pour leur complémentarité, nous avons sélectionné plus de 60 indicateurs qui sont cohérents avec les 13 critères et les 4 piliers GREaT.



Les scores fournis par Moody's ESG et MSCI ESG sont ensuite agrégés dans notre outil de calcul interne, baptisé AGIR, pour permettre la notation GREaT des émetteurs. L'univers est composé de 12 000 émetteurs sur quatre zones géographiques (Europe développée, Amérique du Nord, Pays émergents et Asie-Pacifique).

Analyse qualitative

Les analystes fondamentaux mènent une analyse qualitative des émetteurs privés, en se basant sur des sources de recherche internes et externes reconnues et sur leur connaissance détaillée des émetteurs. Ils peuvent s'appuyer sur les avis des parties prenantes des entreprises (ONG, syndicats, institutions internationales, médias, etc.) et les données issues des rencontres avec les entreprises.

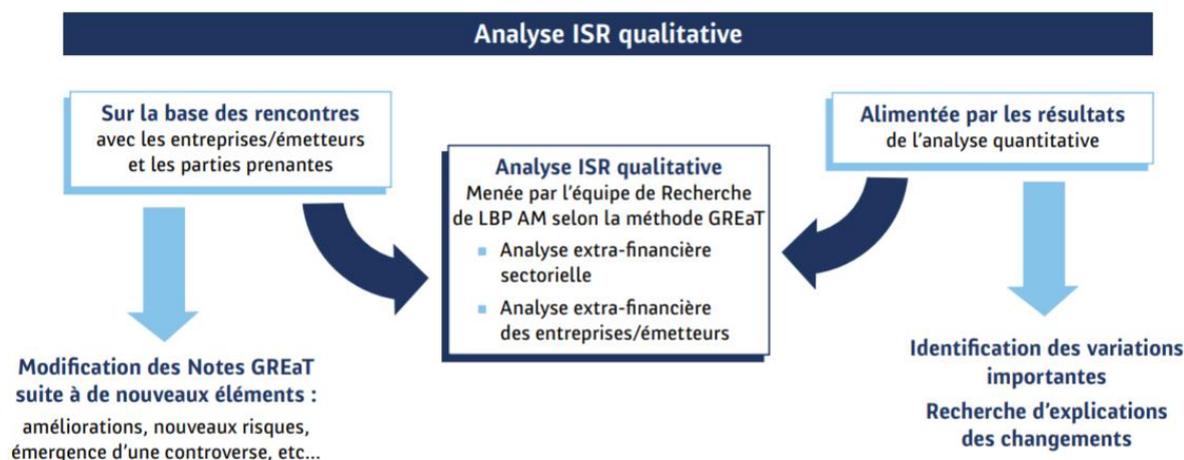
Les analystes disposent également des données provenant de fournisseurs spécialisés (par exemple : MSCI, ISS pour les pratiques de gouvernance), ou généralistes (Bloomberg, Factset).

L'analyse qualitative est une étape additionnelle à l'analyse quantitative.

Elle est motivée par deux objectifs distincts :

1. Ajuster les notes ISR :

- L'outil de notation AGIR est renforcé par la démarche des ajustements. Chacun des gérants et analystes peut soumettre une demande d'ajustement, argumentée de la note calculée par l'outil AGIR pour un émetteur.
- Ces ajustements qualitatifs apportent une valeur ajoutée à l'analyse strictement quantitative :
 - Gain en réactivité, pour intégrer des informations récentes, positives ou négatives qui ne sont pas encore intégrées par les notations des agences ;
 - Gain en fiabilité, lorsque nous détectons des informations contradictoires en provenance des agences ;
 - Gain en qualité, afin de tenir compte d'informations publiques complémentaires recueillies dans le cadre du dialogue régulier avec l'émetteur ;
 - Gain en complétude, par la capacité à approfondir certains enjeux auprès des parties prenantes de l'émetteur, au-delà de l'analyse menée par les agences.
- Afin de garantir rigueur et traçabilité, ces demandes d'ajustement sont systématiquement étudiées par nos spécialistes de l'ISR, qui ont la responsabilité de valider ou de rejeter les demandes.



2. Intégrer les enjeux ESG dans l'analyse financière, analyser l'impact financier potentiel des enjeux ESG (analyse dite de « matérialité »)

- Cette démarche se fait en complément de la notation ISR. Elle ne vise pas à modifier la note ISR mais à permettre aux gérants et aux analystes financiers d'enrichir l'analyse financière traditionnelle et de mieux saisir les opportunités et les risques d'investissement.
 - Chaque entreprise/émetteur est analysé d'un point de vue global par l'analyste dédié. Ce travail donne lieu à une « Opinion Crédit » ou une « Opinion Actions » pour déterminer la performance économique de l'entreprise/émetteur ;
 - Les analystes financiers sont encouragés à prendre en compte les enjeux ESG pour établir leur « Opinion », en particulier lorsque ces enjeux peuvent avoir un impact sur leur profil fondamental (tels que des litiges ou des changements réglementaires). Nous qualifions ces enjeux de « matériels ». La notion de matérialité s'articule autour de quatre axes : la probabilité de survenance, la sévérité, l'horizon temporel, la visibilité.

Intégration ESG des émetteurs souverains et quasi-souverains

Sur les émetteurs souverains et quasi souverains, les éléments ESG sont systématiquement pris en compte et directement intégrés à la construction des portefeuilles via l'évaluation du risque des pays. Cette évaluation se déroule en deux étapes :

1. **Modèle d'Évaluation du Risque Souverain**

Un modèle d'évaluation propriétaire a récemment été développé par notre équipe d'ingénieurs quantitatifs offrant des prévisions à moyen termes (à horizon un à deux ans, actualisées tous les trois mois si nécessaire). Ce modèle permet ainsi d'identifier les évolutions possibles de l'évaluation du risque selon une échelle de notation interne, et ce à la fois sur les pays développés et émergents.

Les prévisions d'évolution de l'évaluation du risque sont suivies pour chaque pays (+/- catégorie de notation). Ce modèle innovant de type machine learning est une source d'information complémentaire

pour les gérants et est utilisé dans le cadre de la construction des portefeuilles souverains, et est ainsi au cœur du processus d'investissement. Ce modèle s'appuie sur les éléments suivants :

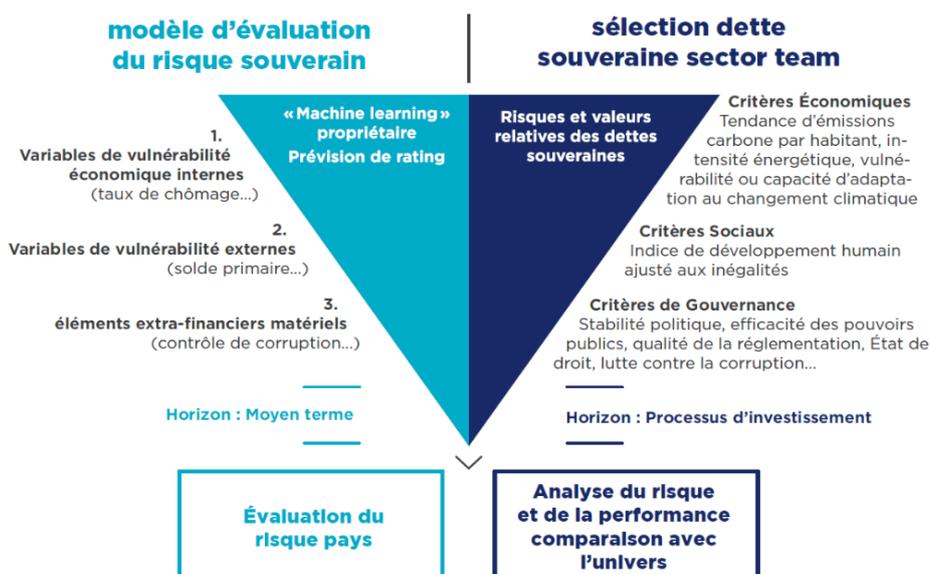
- Economie : variables de vulnérabilité internes (tels que le taux de chômage) et externes (tel que le solde primaire). Source : Standard & Poor's
- Éléments ESG matériels : variables tel que le contrôle de la corruption. Source : la Banque Mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement

• **Sélection Dette Souveraine (SDS) Analyse ESG des émetteurs souverains et quasi-souverains**

Les éléments ESG matériels sont systématiquement pris en compte et directement intégrés à la construction des portefeuilles via l'évaluation du risque des pays. Cette évaluation se déroule en deux étapes :

1. D'une part, Ostrum AM a développé un modèle d'évaluation quantitatif du risque à horizon de plusieurs années, intégrant les éléments économiques et extra financiers. Ce modèle sert d'input aux équipes de gestion dans leurs choix d'investissement.
2. D'autre part, les gestions taux d'Ostrum AM intègrent directement les éléments extra financiers dans l'appréciation qualitative a horizon d'investissement du risque des sous-jacents souverains.

Les deux outils propriétaires d'Ostrum AM sont détaillés ici :



Source : Ostrum Asset management

a) Modèle d'Évaluation du Risque Souverain : une approche quantitative sur l'évolution des ratings

Un modèle d'évaluation propriétaire a récemment été développé l'équipe d'ingénieurs quantitatifs d'Ostrum AM offrant des prévisions de ratings des souverains à moyen terme (à horizon un à deux ans et actualisées tous les six mois). Ce modèle permet ainsi d'identifier les probabilités d'évolutions du risque selon une échelle de notation interne. Ces prévisions de notations sont suivies pour chaque pays (+/- catégorie de notation). Ce modèle innovant de type *machine learning* est une source d'information complémentaire pour les gérants et est utilisé dans le cadre de la construction des portefeuilles

souverains. Ainsi, il se place au cœur du processus d'investissement. Ce modèle s'appuie sur les éléments suivants :

- **Economie** : variables de vulnérabilité interne (telles que le taux de chômage) et externe (telles que le solde primaire).
 - Source : Standard & Poor's.
- **Éléments ESG matériels** : variables telles que le contrôle de la corruption, la stabilité politique, les émissions de Co2, etc.
 - Sources : la Banque Mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement.

Dans son fonctionnement, les variables ESG sont mises sur le même plan d'importance que les variables financières (toutes vulnérabilités confondues). Plus spécifiquement, les ingénieurs quantitatifs ont étudié un panel de données ESG matérielles et ont intégré au modèle les 10 variables ESG expliquant le mieux les évolutions du risque souverain. Ainsi avec l'adjonction de 10 autres variables financières de vulnérabilité externe ainsi que de 10 de vulnérabilité interne, le modèle de *machine learning* a pu être calibré et backtesté sur l'ensemble des pays. Les ingénieurs quantitatifs ont élaboré un modèle par arbres binaires de classification qui a l'avantage d'une interprétation rapide, claire et visuelle à l'inverse de nombreux autres modèles statistiques. Ce choix est parallèlement motivé par la très bonne efficacité des modèles par arbres, telle que mentionnée dans de nombreuses études académiques.

b) Sélection Dette Souveraine (SDS) : une approche intégrée et qualitative des équipes de gestion

Chez Ostrum AM, les experts de l'investissement souverains ont depuis longtemps intégré des éléments ESG pour l'évaluation du risque des pays de la zone Euro (comme sur le reste de l'univers souverain).

L'équipe Sélection Dette Souveraines Euro réalise une analyse bottom-up par pays de la zone euro et par maturité. L'équipe établit des vues et des recommandations sur la sélection de titres. Elle regroupe gérants, stratégestes et économistes et se déroule chaque mois.

L'objectif est d'identifier les dettes souveraines au sein desquelles les gérants souhaitent s'exposer sur un horizon d'investissement défini.

Les membres du SDS analysent autant les facteurs de performance (vues sur les spreads et les flux) que les facteurs de risques (risques financiers, tels que macro-économiques et politiques, et extra-financiers).

En ce sens, les équipes d'Ostrum AM évaluent chacun des piliers E, S et G par pays :

- Pour le pilier environnemental, Ostrum AM a décidé de se concentrer sur les questions liées au climat à travers une approche d'analyse en deux volets qui prend en compte :
 - Dans quelle mesure les pays sont exposés aux risques climatiques, ainsi que leur capacité à s'adapter aux effets négatifs du changement climatique. L'indice ND-Gain est pris en compte : Notre Dame Global Adaptation Index (ND-GAIN) est un programme de l'Initiative de changement environnemental de l'Université de Notre-Dame. L'indice de pays ND-GAIN résume la vulnérabilité d'un pays au changement climatique et à d'autres défis mondiaux en combinaison avec sa volonté d'améliorer sa résilience.
 - Leur capacité à atténuer leurs émissions de carbone et à améliorer leur efficacité énergétique : les indicateurs publiés par l'Agence Internationale de l'Energie sont pris en compte : les émissions de CO2 par habitant ainsi que les efforts de réduction sur

une période de 3 ans; et niveau d'intensité énergétique de l'énergie primaire (MJ / \$ 2011 PPP GBP).

- Pour le pilier social, Ostrum AM prend en compte un indice publié par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans le rapport sur le développement humain, l'indice des inégalités ajusté en fonction de l'inégalité du développement humain (IHDI).
 - L'indice IHDI est utilisé : il combine les résultats moyens d'un pays en matière de santé, d'éducation et de revenu avec la façon dont ces résultats sont répartis entre la population du pays en « actualisant » la valeur moyenne de chaque dimension en fonction de son niveau d'inégalité.
- La Gouvernance est évaluée par les World Governance Indicators (WGI) de la Banque Mondiale : stabilité politique, efficacité des pouvoirs publics, qualité de la réglementation, état de droit, participation et responsabilisation, et lutte contre la corruption. Pour les pays émergents, d'autres indicateurs peuvent être utilisés, tels que ceux fournis par World Justice Project pour l'état de droit, ou Transparency International pour la corruption.

Certaines variables similaires à celles du Modèle de Risque Souverain sont ainsi revues par l'équipe SDS. Elles sont complétées des analyses et interprétations des équipes de gestion grâce aux différents échanges et débats qui ont lieu lors du Sector Team SDS (tels que notamment sur le délai de dégradation de l'évaluation d'un pays) et sont revues dans la perspective de l'horizon d'investissement.

Pour chacun de ces piliers les éléments conjoncturels sont également pris en compte par les gestions (avec l'aide des stratégestes) : nouveaux gouvernements, nouvelle politique climat etc.

Ainsi, en combinant les éléments financiers et extra-financiers, l'équipe Sélection Dette Souveraine produit des vues sur les dettes souveraines de la zone Euro par brique de maturité (1-3; 3-7; 7-15; +15 ans) avec une notation (-2, -1, 0, +1, +2).

L'ensemble des éléments décrits ci-dessus sont des recherches et analyses internes à Ostrum AM. Par ailleurs, nous avons également un fournisseur externe de données pure extra financières pour les souverains (indépendamment des impacts sur le risque crédit du pays), dont nous nous servons pour évaluer la qualité extra financière des souverains

Les émetteurs sont évalués sur une échelle allant de 0 à 100.

Rank	Country	Score	Performance by SDG
1	Finland	85.90	
2	Sweden	85.61	
3	Denmark	84.86	
4	Germany	82.48	
5	Belgium	82.19	
6	Austria	82.08	
7	Norway	81.98	
8	France	81.67	
9	Slovenia	81.60	
10	Estonia	81.58	
11	Netherlands	81.56	
12	Czech Republic	81.39	
13	Ireland	80.96	
14	Croatia	80.38	
15	Poland	80.22	
16	Switzerland	80.10	
17	United Kingdom	79.97	
18	Japan	79.85	
19	Slovak Republic	79.57	
20	Spain	79.46	
21	Canada	79.16	
22	Latvia	79.15	
23	New Zealand	79.13	
24	Belarus	78.82	
25	Hungary	78.78	
26	Italy	78.76	
27	Portugal	78.64	

3.6 À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Pour LBP AM

En moyenne, les agences externes Moody's ESG et MSCI ESG Research mettent à jour leur analyse d'une entreprise tous les 12 à 24 mois, mais celle-ci peut être ajustée à tout moment en fonction d'éventuels événements et intègre notamment les controverses et les alertes pouvant affecter positivement ou négativement la notation d'une l'entreprise.

Nous recevons les données des agences Moody's ESG et MSCI ESG Research de façon mensuelle.

L'outil propriétaire de notation de LBP AM, GREaT 360, est mis à jour deux fois par an. Les ajustements qualitatifs sont revus de manière indépendante par l'équipe Analyste Fondamentale et Durable.

Pour OSTRUM AM

En ce qui concerne la notation SDG utilisée par OSTRUM AM, l'univers couvert est réexaminé et ajusté à minima tous les ans.

4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Liste d'exclusion

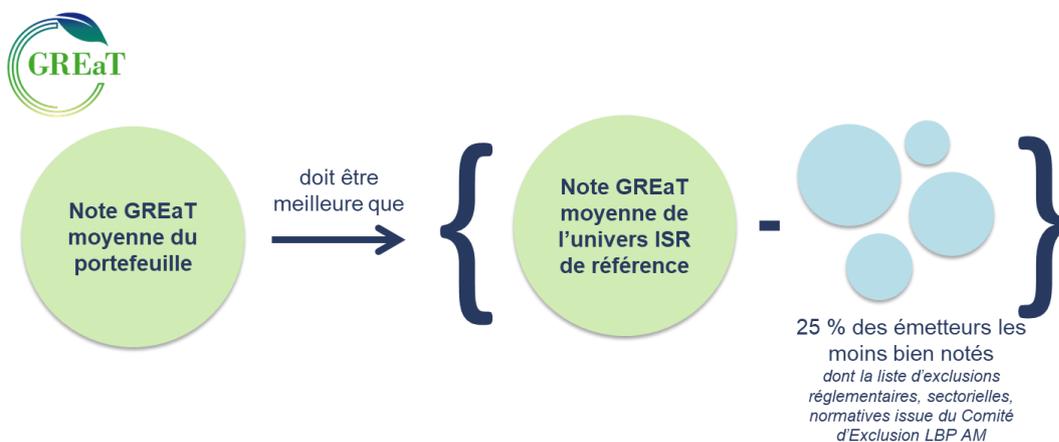
Tout d'abord, l'univers d'investissement des portefeuilles est réduit des valeurs placées en liste d'exclusion pour les raisons suivantes :

- **Réglementaire** : Les entreprises impliquées dans la production et/ou la commercialisation des armes controversées et non conventionnelles, telles que mines anti-personnel, bombes à sous-munitions, armes biologiques, chimiques, nucléaires, à uranium appauvri, aveuglantes et incendiaires.
- **Sectorielle** : Tabac, jeux d'argent et charbon, Pétrole et Gaz, Biodiversité et Déforestation
- **Normative** : Exclusion des entreprises qui violent de manière sévère, répétée et sans mesures correctives les Principes du Pacte Mondial.
- **Spécifique** : Entreprises mal évaluées sur une dimension ISR pouvant présenter un impact matériel pour l'entreprise

Sur le fonds LBPAM ISR Obli Moyen Terme, LBP AM a mis en œuvre une politique d'exclusion complémentaire, portant sur les titres du secteur énergie.

Méthode de la note moyenne

Chaque émetteur dans le portefeuille et dans l'indice/l'univers d'investissement est noté selon des critères basés sur la philosophie GREaT* de LBP AM.



La Note GREaT* moyenne du portefeuille doit être meilleure que la Note GREaT moyenne de l'indice/l'univers d'investissement, après exclusion de 25% des émetteurs (émetteurs les moins bien notés et émetteurs placés en liste d'exclusion).

* GREaT : **G**ouvernance responsable, **g**estion durable des **R**essources, **T**ransition **E**nergétique et **E**conomique, **D**éveloppement des **T**erritoires

Méthode de l'exclusion

Chaque valeur dispose d'une note synthétique GREaT qui reprend les différents enjeux ESG, et de note par pilier et sous-pilier. La meilleure note est de 10 et la moins bonne de 1.

L'univers d'investissement est réduit de 25% des émetteurs (émetteurs les moins bien notés et émetteurs placés en liste d'exclusion).

Pour OSTRUM AM :

En premier lieu, OSTRUM Asset Management veille à ne pas supporter d'activités contraires aux Objectifs du développement Durable et qui pourraient impacter de façon négative la performance de long terme et la réputation de ses fonds. En ce sens, les politiques d'exclusion suivantes sont déployées sur l'ensemble des portefeuilles d'OSTRUM AM (cf question 2.3 pour plus d'explications) :

En second lieu, les éléments ESG « matériels » sont intégrés par la recherche crédit d'OSTRUM.

Enfin, l'équipe de gestion s'appuie sur la notation ESG de Sustainalytics et SDG Index utilisée dans le cadre du processus d'investissement ISR.

4.2 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte à 3 niveaux lors de la définition de l'univers d'investissement et la construction du portefeuille :

1. Les investissements dans les secteurs miniers et de la production d'électricité se limitent aux entreprises qui ont annoncé une sortie pilotée du charbon, et étant alignés avec l'Accord de Paris. Dans le cas contraire, les sociétés sont placées dans la liste d'exclusion de LBP AM.
2. Les émissions de gaz à effet de serre sont prises en compte dans la note GREaT, plus précisément dans le pilier Transition Énergétique.
3. Les gérants-analystes peuvent monitorer via la plateforme GREaT 360 l'intensité carbone de leurs portefeuilles par rapport à leurs indices de référence / univers d'investissement.

4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Conformément aux exigences du label ISR, nous nous engageons à ce que plus de 90% des valeurs soient couverts par notre notation ESG. Le taux de couverture de nos fonds est généralement bien au-dessus de ce seuil.

4.4 Le processus d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

En janvier 2024, le groupe LBP AM a publié sa politique sur les droits humains.

4.5 Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Les fonds couverts par ce code de transparence n'investissent pas dans des organismes solidaires.

4.6 Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?

L'activité de prêt-emprunt de titres est autorisée pour les fonds ISR gérés par LBP AM. Cette activité est encadrée pour respecter l'approche responsable des fonds.

Ainsi, LBP AM a mis en place un dispositif spécifique pour limiter les opérations de prêt en période d'AG.

- Des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres peuvent être réalisées pour certains OPC. Ces opérations ont vocation notamment à assurer l'objectif de gestion ainsi qu'à optimiser la gestion de la trésorerie.
- Le droit de vote étant transféré à l'emprunteur des titres, ces opérations de prêt-emprunt peuvent entrer en contradiction avec l'activité de vote.
- Afin d'éviter d'être en situation de devoir rapatrier les titres prêtés, LBP AM a mis en place un dispositif spécifique pour limiter les opérations de prêt en période d'AG.
- Au cas où des titres auraient néanmoins fait l'objet d'une cession temporaire avant une AG, LBP AM rapatrie systématiquement les titres pour les fonds ISR.
- Pour les autres fonds, LBP AM apprécie dans l'intérêt des porteurs s'il est nécessaire de rapatrier les titres au vu des éléments suivants, le rapatriement effectif pouvant également dépendre de contraintes opérationnelles :
 - Connaissance par LBP AM que le bénéficiaire des prêts de titres va voter dans un sens contraire à la politique de vote, et donc contraire à l'intérêt de nos porteurs ;
 - Résolutions soumises en AG revêtant une importance particulière au regard de la défense de l'intérêt de nos porteurs, et au regard des valeurs défendues par LBP AM.

Il faut savoir que le rapatriement effectif peut également dépendre de contraintes opérationnelles (coût, systèmes opérationnels, délais).

A l'heure actuelle, les collatéraux reçus en garantie sont uniquement sous forme de trésorerie. Une analyse ISR n'est donc pas réalisable sur ces collatéraux.

Les contreparties impliquées dans le processus de prêt-emprunt de titres sont couvertes par la « [Politique d'exécution des ordres](#) » et par la procédure « Sélection et suivi des brokers et contreparties » (document interne). Depuis 2010, cette procédure de sélection prend en compte des critères ESG, via un questionnaire spécifique envoyé à l'ensemble des contreparties référencées par LBP AM.

4.7 Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Les instruments financiers dérivés suivants peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture ou d'exposition :

- Futures et options de taux ou sur indices de taux sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et swaps de taux de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur taux : ces instruments seront utilisés notamment afin de couvrir le risque de taux sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres, d'ajuster la sensibilité du portefeuille, de mettre en place des stratégies sur les mouvements de courbe en arbitrants les maturités au sein de la courbe des taux de la zone euro et/ou entre les courbes de taux des pays de l'UEM et hors UEM.

- Futures, options de change ou swap de change sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et change à terme à des fins de couverture sur les devises : ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque de change sur le portefeuille.
- Futures et options sur indices de volatilité à des fins de couverture ou d'exposition de volatilité : ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque du portefeuille, ou éventuellement de l'augmenter
- Swap d'inflation à des fins de couverture ou d'exposition sur l'inflation : ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque du portefeuille, ou éventuellement de l'augmenter.
- Futures et options sur indices actions sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, à des fins de couverture, ou d'exposition sur les indices actions : ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque actions (lié aux investissements dans des titres de créance comportant une exposition aux actions) sur le portefeuille ou de l'exposer.
- Contract for Difference (« CFD ») ou « Performance Swap » sur actions
- Dérivés de crédit sur indice (par exemple Credit Default Swap (CDS) sur indice ou TRS sur indice) : ces instruments seront utilisés afin de se protéger et/ou de s'exposer de manière provisoire en prenant des positions acheteuses ou vendeuses.
- Dérivés de crédit sur entité unique (par exemple CDS sur entité unique ("*single name*") : L'achat de dérivés de crédit *single name* est possible à des fins de couverture. Les positions acheteuses de dérivés de crédit *single name*, sans détention du titre correspondant, ne sont pas autorisées dans ces fonds. L'exposition via la vente de dérivés de crédit *single name* est possible de manière provisoire et à condition de respecter la stratégie ESG du portefeuille. Le titre sous-jacent doit être analysé en tenant compte des critères ESG. La mise en œuvre de ces stratégies dépend du contexte des marchés financiers et de la valeur des actifs en portefeuille, et a pour but principal de couvrir les portefeuilles contre des risques financiers
- Dérivés sur matières premières (hors agricoles) : ces instruments sont autorisés uniquement à des fins de couverture, la vente à découvert est interdite.

L'utilisation des dérivés se fait dans le respect du règlement du Label ISR :

- Caractère non permanent de l'exposition via dérivés
- Non déformation du profil ESG du portefeuille

Remarque : Pour tous les dérivés de gré à gré, une liste de contreparties autorisées est établie en prenant en compte les critères ESG dans l'évaluation.

4.8 Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Les fonds peuvent investir à titre accessoire dans des OPC, notamment monétaires, si ceux-ci ont obtenu le Label ISR.

5.1 Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Pour LBP AM :

Un système de surveillance est mis en place à différents niveaux :

- En amont des opérations, un dispositif de « blocage pre-trade » empêche le passage d'ordres sur des émetteurs/instruments qui ne sont pas éligibles au portefeuille.
- En second niveau, les gérants peuvent contrôler sur la plateforme propriétaire GREaT 360 que toutes les contraintes ISR d'un fonds sont respectées.
- En troisième niveau, le contrôle des risques vérifie au fil de l'eau que le portefeuille est composé uniquement d'émetteurs/instruments autorisés selon les règles de gestion ISR.
- Au niveau externe, un auditeur peut vérifier trimestriellement ou semestriellement que le portefeuille respecte bien les règles de gestion ISR prédéfinies.

Pour Ostrum AM :

Au-delà des contrôles de premier niveau effectués par la gestion, un suivi de second niveau est effectué sous la responsabilité des Risques Investissement, pour assurer le respect des contraintes réglementaires, contractuelles et internes, y compris celles ayant trait aux règles ESG. Guardian est le module de suivi des limites d'investissement (internes, de nos clients et réglementaires) intégré à CRD (outil de passage d'ordres et de négociation, éditeur Charles River) et permet une piste d'audit complète. Le paramétrage des limites d'investissement dans l'outil est placé sous la responsabilité de l'équipe des Risques d'Investissement et permet des contrôles pré et post-trade :

Contrôles pré-trade : L'équipe Risques d'Investissement a mis en place des contrôles pré-trade dans l'outil de suivi Guardian. Il s'agit de contrôles effectués en temps réel, au moment où le gérant transmet son ordre aux négociateurs - et donc avant même qu'un broker ou une contrepartie ait pu être contacté par un négociateur. Ces contrôles pré-trade portent sur les contraintes essentielles, qu'elles soient calculatoires ou d'éligibilité, et ils permettent d'éviter des dépassements et donc la nécessité de régularisation a posteriori.

Contrôles post-trade : Tous les matins, une équipe du Middle Office contrôle les dépassements constatés par le moteur de contraintes Guardian et assigne l'équipe de gestion concernée pour régularisation. Lorsqu'un dépassement perdure, les contrôleurs des Risques d'Investissement en reprennent le suivi jusqu'à complète résolution, appliquant la procédure d'escalade graduelle si nécessaire. Cette procédure d'escalade des dépassements (décrite ci-après), avec ses niveaux et ses hiérarchies d'interlocuteurs progressifs, assure que tous les interlocuteurs connaissent les dépassements, les éventuels blocages de situation et leur durée.

Reporting sur les dépassements : Des reportings sur les dépassements sont par ailleurs adressés bimensuellement aux responsables des pôles de Gestions et de la Direction des Risques.

6 Mesures d'impact et reporting ESG

6.1 Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

La qualité ESG des fonds est évaluée en relatif par rapport à leurs indices de référence / univers d'investissements.

Chaque reporting mensuel fait état de la note GREaT du fonds vs son indice de référence / univers d'investissement, et il en est de même pour l'intensité carbone.

Annuellement, un reporting ESGDH présente les indicateurs ESG suivants : Empreinte carbone Scope 1, 2 et 3, intensité carbone, Trajectoire net zéro, consommation d'eau, intégration des critères ESG dans la rémunération des dirigeants, signature du pacte mondial, indicateur de santé et sécurité, indicateur de formation et taux d'indépendance des membres du conseil, Empreinte biodiversité, Manque de diligence raisonnable et Mixité au sein des organes de gouvernances.

6.2 Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

Pour l'ensemble des fonds, les indicateurs ESG suivants font l'objet d'un suivi et sont communiqués à minima annuellement :

- **Empreinte carbone** (nombre de tonnes de gaz à effet de serre générées pour 1 million d'euros investis)
- **Intensité carbone** (nombre de tonnes de gaz à effet de serre générées pour 1 million d'euros de CA)
- **Trajectoire net zéro** (part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi)
- **Gestion de l'eau** (consommation d'eau en m3 rapportées à 1 million de dollars de chiffre d'affaires)
- **Rémunération responsable** (intégration des critères ESG dans la rémunération des dirigeants)
- **Taux d'indépendance des membres du conseil**
- **Droits humains** (signature du pacte mondial de l'ONU)
- **Mixité dans les organes de gouvernance** : Pourcentage de femmes dans les instances de directions des entreprises
- **Santé et sécurité** (nombre d'accidents ayant conduit à un arrêt de travail des employés ou sous-traitants pour 1 millions d'heures travaillées)
- **Formation** (nombre moyen d'heures de formation par salarié par an, c'est-à-dire le nombre d'heures de formation divisé par le nombre de salarié en emploi équivalent temps plein)

Les fonds présents dans le tableau ci-dessous s'engagent à obtenir de meilleurs résultats que leurs univers d'investissement de départ sur 2 indicateurs ESG :

Nom du fonds	1 ^{er} indicateur Taux de couverture des émetteurs > 90%	2 ^{ème} indicateur Taux de couverture des émetteurs > 70%
LBPAM ISR Taux	Intensité carbone (scope 1 ; 2 ; 3)	Absence de politique anti-corruption
LBPAM ISR Obli Europe	Empreinte carbone (scope 1 ; 2 ; 3)	Prévention des accidents du travail
LBPAM ISR OBLI REVENUS	Intensité carbone (scope 1 ; 2 ; 3)	Absence de politique anti-corruption
LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME	Intensité carbone (scope 1 ; 2 ; 3)	Absence de politique anti-corruption
LBPAM ISR OBLI LONG TERME	Intensité carbone (scope 1 ; 2 ; 3)	Absence de politique anti-corruption
LBPAM ISR OBLI ENTREPRISE	Trajectoire nette zéro (% SBTi approved)	Mixité dans les organes de gouvernance

Les données relatives à ces indicateurs sont communiquées sur le reporting mensuel.

6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

LBP AM est en pointe sur le sujet et notre tête de pont en ce qui concerne la communication sur les sujets ESG. Dans la rubrique [« Investissement durable »](#) du site Internet de LBP AM, les investisseurs peuvent trouver des informations régulièrement mises à jour sur la méthode d'analyse ESG et sur l'expertise en gestion ISR.

Les documents suivants sont disponibles sur le site internet de LBP AM :

- Politique de vote et d'engagement de LBP AM;
- Rapport rendant compte des conditions d'exercice des droits de vote de LBP AM;
- Rapport d'engagement ;
- Politique d'exclusion ;
- Politique climat ;
- Rapport LEC (Loi Energie Climat) ;
- Rapport RSE ;
- Rapport PRI.

Pour les fonds gérés par LBP AM, les documents suivants sont disponibles sur la page internet du site de LBP AM de chaque OPC :

- Code de Transparence ;
- Reporting mensuel ;
- Inventaire ISR reprenant les entreprises présentes dans le fonds avec leur note GREaT ;
- Ensemble de la documentation réglementaire des fonds (DICI, Prospectus complet, rapport annuel...). Le rapport annuel contient des éléments de reporting ESGDH.

6.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Le dernier rapport d'engagement du Groupe LBP AM, rendant compte à nos clients et à nos parties prenantes des actions de dialogue et d'engagement menées, ainsi que l'application de nos droits de vote est disponible sur ce lien : [disponible ici](#).

Pour Ostrum AM :

Le rapport sur l'exercice des droits de vote est [disponible ici](#).

Le rapport d'engagement est [disponible ici](#).

Les réponses aux questions du Code de Transparence de l'AFG et du FIR relèvent de l'unique responsabilité de LBP AM, qui s'engage à actualiser ses réponses au moins une fois par an (date de publication faisant foi). Ce document a été réalisé dans un unique but d'information et ne constitue ni une offre ni une recommandation personnalisée ou sollicitation en vue d'un investissement.

Investir implique un risque de perte en capital. Informations produites à titre indicatif sans valeur (pré-)contractuelles et ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation, ni une sollicitation d'achat ou de vente.

Cette information n'est pas destinée à l'usage des résidents des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933.

Ce document n'est ni reproductible, ni transmissible, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable écrite de LBP AM, laquelle ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation qui pourrait être faite du document par un tiers. Il ne peut pas être utilisé dans un autre but que celui pour lequel il a été conçu.

Les informations sont réputées exactes au 31 décembre 2024.

LBP AM

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20euros

36, quai Henri IV – 75004 PARIS

Tél : 01 57 24 21 00

879 553 857 RCS PARIS – Code APE 663 0Z

N° TVA Intracommunautaire : FR 71 879 553 857

<https://www.lbpam.com/fr>

